

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUILLET 2007

Convocation des membres du Conseil	6 juillet 2007
En exercice	20
Présents	12
Pouvoirs	5
Excusés	3

l'an deux mil sept, le 13 juillet, à 21 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NERAUD, Maire.

Etaient présents : M. NERAUD, Maire, M. COTTON, Mme LEROY, MM. TROJANI, DOUCHET, Maires-adjoints ; Mme HOUEVILLE, MM. DELPORTE, DESJEUNES, Mme CHAPEL, MM. VIAUD, DE SEQUEIRA, FRISCH, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. CHARVILLAT	mandataire :	M. TROJANI
M. DELION	mandataire :	M. DOUCHET
Mme GUILLAUME	mandataire :	M. NERAUD
Mme MARTINS	mandataire :	Mme CHAPEL
Mme BOITTE	mandataire :	M. COTTON

Etaient excusés : MM. CAMBIER, DOUCET, Mme CLEMENT.

Mme CHAPEL est élue Secrétaire

Le quorum étant atteint, M. NERAUD donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin 2007, qui est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour de la séance est ensuite abordé.

Le Conseil, unanime,

DECIDE de modifier le budget communal comme suit :

- INVESTISSEMENT
 - o Dépenses 14.170 €
 - o Recettes 14.170 €
- FONCTIONNEMENT
 - o Dépenses 15.000 €
 - o Recettes 15.000 €

ACCEPTE de verser une cotisation de 100 € à l'association « l'Arbre »

AUTORISE le Maire à encaisser pour le compte de la Commune :

- 189,59 € en règlement d'un bris de glaces par la Cie d'assurances AXA
- 3.092,16 € en remboursement de plantations facturées et non mises en place sur les massifs de la RN 7

FIXE la participation communale :

- par enfant de Dordives se rendant en classe de mer
- à verser aux enseignants et agents communaux accompagnateurs

FIXE :

- le montant de la participation au titre des frais de fonctionnement des écoles à régler par les communes ayant des enfants scolarisés à Dordives
- les tarifs du restaurant scolaire
- les tarifs complémentaires du Musée du verre et de ses métiers
- le loyer d'un logement de fonctions du groupe scolaire Victor Hugo

AUTORISE le Maire à :

- signer un contrat avec la Société Restauration Service du Centre pour la fourniture des repas au restaurant scolaire
- rembourser 2 repas non servis au restaurant scolaire, conformément au règlement du service

SOLLICITE des subventions auprès :

- du Conseil général pour la défense incendie du parc d'activités de la colline et pour l'organisation du spectacle « Guitare à travers les siècles »
- du Conseil régional pour l'animation organisée à l'occasion de « A-musées vous en région Centre »

MODIFIE le règlement du service de l'eau

M. COTTON informe le Conseil que la réception des travaux de la nouvelle station d'épuration se déroulera la semaine prochaine.

Le Conseil, unanime,

AUTORISE le Maire à signer :

- le contrat de prestation de service avec GDF pour la facturation des fournitures de gaz de tous les bâtiments communaux ;
- la convention avec le Conseil général pour disposer d'une orthophotographie du département.

CONFIE la maîtrise d'œuvre pour l'étude d'une aire de service pour les campings-cars, à la Direction départementale de l'Équipement.

M. TROJANI fait le point sur les travaux en cours.

Les travaux de déviation de la RD 62 se déroulent dans de bonnes conditions ; des passages-piétons ont été demandés au Conseil général. Un aménagement au droit de l'entreprise Dussoulier est en cours d'étude au Conseil général.

Une barrière a été mise en place sur le trottoir de l'avenue de Paris, au droit du magasin de vente de billards, pour éviter aux véhicules d'y rouler comme sur une seconde voie.

M. TROJANI fait part de la demande d'un riverain de l'avenue des Aulnois qui se plaint du stationnement de véhicules devant chez lui, l'empêchant de rentrer et sortir.

A la demande du responsable de la Caisse d'épargne, le Conseil accepte l'installation d'une vasque fleurie pour empêcher le stationnement de véhicules.

Pour le Musée du verre, un support pour le stationnement des deux roues est en cours de commande.

Les tracés des voies et les balises de la RN 7 vont être mis en place la semaine prochaine.

Le Conseil, unanime,

DECIDE de donner le nom de Germaine TOURNIER, bienfaitrice de la commune, à la principale salle de l'Espace citoyen. Une plaque sera mise en place le jour de l'inauguration des lieux.

VALIDE les modifications du Plan local d'urbanisme qui seront mises à l'enquête publique courant septembre 2007.

M. NERAUD rappelle que le Plan local d'urbanisme fait également l'objet d'une révision simplifiée.

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en remplacement de M. BRECY qui part à la retraite le 1^{er} janvier 2008.

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de CULTURE O CENTRE au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale.

PREND connaissance du rapport annuel d'activités de la CC4V.

ANNULE sa délibération prise précédemment relative à l'usage du droit de préemption urbain s'agissant de parcelles appartenant à Mle RIOUX, l'intéressée ayant retiré son bien de la vente.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle appartenant à M. et Mme MEUNIER et le charge de prendre contact avec l'exploitant agricole.

M. le Maire donne connaissance

- de la lettre de remerciements du Comité des Fêtes pour la subvention qui lui a été accordée ;
- de la réponse de M. le Président du SMIRTOM concernant la déchetterie de Dordives ;
- de la lettre de mise en demeure de M. le Préfet du Loiret, adressée à l'exploitant, sans autorisation, de la casse-automobile sise dans la zone artisanale des Ailes.
- de la date de l'inauguration de la station d'épuration et de l'Espace citoyen, fixée au 22 septembre 2007.

M. le Maire informe le Conseil que l'auto-école a ouvert ses portes et que la commission de sécurité se rendra sur place le 23 juillet 2007.

TOUR DE TABLE

Mme CHAPEL fait remarquer :

- qu'un véhicule de marque RENAULT Espace « à vendre » est stationné tous les jours sur le trottoir de la RN 7, masquant la visibilité d'un carrefour. Il sera demandé à la police municipale de faire respecter les règles relatives à la vente des véhicules.
- que certains panneaux bleus sont situés trop haut et gênent la visibilité lorsque l'on tourne à gauche.

Mme CHAPEL signale que les îlots de la RN 7 sont recouverts d'herbes. M. TROJANI répond que l'entreprise GUETTE a un contrat d'entretien et qu'elle va prochainement désherber.

M. DE SEQUEIRA informe le Conseil qu'un nouvel animateur de la Maison des Jeunes a été recruté, pour assurer l'ouverture des lieux jusqu'au retour de l'agent actuellement placé en congé de maternité.

M. DESJEUNES intervient à propos du chantier de l'autoroute A.19.

M. DOUCHET fait remarquer que les véhicules roulent à vive allure devant le gymnase.

M. DOUCHET signale également qu'un champ, situé en bordure de la résidence Jules Verne, n'est pas entretenu. Il sera demandé à la police municipale de contacter le propriétaire.

Mme HOUEVILLE demande qu'un drapeau tricolore soit installé devant le Musée du verre.

Mme LEROY s'inquiète de l'utilisation du sonomètre.

M. COTTON fait savoir au Conseil que la SLE, chargée de détecter les fuites sur le réseau d'eau potable, en a découvert une Rue de la Capioterie, qui débitait 100 m3/Jour.

Sur proposition de M. COTTON, le Conseil accepte de faire réaliser chaque année une vérification du réseau d'eau pour détecter les fuites éventuelles.

M. NERAUD rappelle que la cérémonie du 14 juillet se déroule à midi au Monument aux Morts.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 14 septembre 2007 à 20 h. 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.50

.....

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Frédéric NERAUD